Châteauguay

# AVIS PUBLIC

## APPROBATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT E-2226-24

**AVIS PUBLIC** est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 20 janvier 2025, le conseil municipal de la Ville de Châteauguay a adopté le règlement d'emprunt E-2226-24 d'un montant de 600 000 $ visant le prolongement de la rue Maxime-Raymond, dans un bassin de taxation, à la superficie, sur 20 ans.

Ce règlement a été approuvé par les personnes habiles à voter le 11 février 2025 et par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 28 mars 2025.

Il entre en vigueur le jour de la publication du présent avis et peut être consulté à la réception de l'hôtel de ville situé au 5, boulevard D'Youville, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 15 à 17 h et le vendredi de 8 h 30 à 12 h.

Donné à Châteauguay, ce 3 avril 2025.

**La greffière adjointe,**

**Rebecca Monaco, avocate**

Châteauguay

# CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS PUBLIC D'APPROBATION ET D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT E-2226-24

Je soussignée, Maître Rebecca Monaco, agissant en ma qualité de greffière adjointe de la Ville de Châteauguay, certifie par la présente que j'ai affiché en date du 3 avril 2025, le présent avis public d'approbation et d'entrée en vigueur du règlement d'emprunt E-2226-24 d'un montant de 600 000 $ visant le prolongement de la rue Maxime-Raymond, dans un bassin de taxation, à la superficie, sur 20 ans, à l'hôtel de ville situé au 5, boulevard D'Youville à Châteauguay.

De plus, tel que prévu au règlement G-016-17 déterminant les modalités de publication des avis publics de la Ville adopté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 21 août 2017, je certifie par la présente que j'ai affiché, en date du 3 avril 2025, le présent avis public sur le site Internet de la Ville de Châteauguay.

Attesté à Châteauguay, ce 3 avril 2025.

**La greffière adjointe,**

**Rebecca Monaco, avocate**